



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du jeudi 4 décembre 2025 à 19h00

N°04 -2025- décembre

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 décembre, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian RONNÉ, Maire.

Le jeudi 4 Décembre 2025 à 19h00 A la mairie de La Chapelle du Bois des Faulx

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2025.
- Arrêté : la salle des fêtes
- Informations
- Questions diverses

*ETAIENT PRESENTS : Mesdames BOURY, MOREL, PLURIAU, TROVEL, CAPEL
Messieurs RONNÉ, BERT, BRUNET, D'AUBIGNY, LECOQ*

*Absents - Excusés : Mr MANCHON donne procuration à Mme BOURY
Mr MARIN donne procuration à Mr RONNÉ
Mr TURPIN donne procuration à Mr BERT
Mr FAUCHE donne procuration à Mme MOREL*

Madame Madelyne TROVEL a été désignée secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer.

La séance est ouverte à 19H par Monsieur Christian RONNÉ, le Maire.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2025

Le procès-verbal ayant été adressé à chaque élu, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Délibération : Avenant à la Salle des fêtes

Le maire donne lecture d'un avenant au contrat de location de la salle des fêtes

Rajout au contrat actuel de la salle des fêtes de l'article 1bis :

La salle des fêtes ne peut être louée pour le réveillon du 31 décembre au 1^{er} janvier inclus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré donne à l'unanimité des membres présents du conseil un avis favorable à l'avenant au contrat de location de la salle des fêtes

3. Informations

Dans le cadre du plan national de lutte contre le frelon asiatique, qui préconise l'utilisation de pièges sélectifs et un maillage territorial serré pour garantir l'efficacité du piégeage de printemps, l'Union Normande des Groupements de Défense Sanitaire (UNGDS) organise un achat groupé de pièges pour le printemps 2026.

A cet effet, il est proposé l'acquisition du piège coréen à ailes – BeeVital, modèle sélectif retenu par le plan national.

En contrepartie de ce tarif groupé, il est demandé de leur transmettre vos retours de piégeage (dates, quantités de frelons capturés, etc.). Pour garantir une mise en œuvre homogène, un protocole de piégeage ainsi que les fiches de suivi nécessaires seront fournis avec chaque piège. Ce retour d'information est indispensable.

Le conseil municipal a décidé de commander 60 pièges coréens à ailes qui seront proposés aux administrés des réception.

Demande de Monsieur d'Aubigny Pierre

Monsieur le Maire a donné la parole à Monsieur Pierre d'Aubigny, ce dernier a exposé au conseil une demande d'autorisation d'un droit d'accès depuis un chemin privé vers la place publique, la Place de l'Eglise. Après discussion, le sujet sera rediscuté au prochain conseil municipal.

Monsieur le maire informe :

- de la date du dimanche 18 janvier 2026 à 15 h, pour les vœux du maire
- des dates des prochaines élections municipales les 15 et 22 mars 2026

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, M. Christian RONNÉ lève la séance à 20h.